



Le marquage CE

La norme 14592 issue de la DPC spécifie les exigences et méthodes d'essais des matériaux ainsi que les aspects géométriques, de résistance, de rigidité, de durabilité des éléments de fixation pour l'utilisation dans des structures portantes en bois.

Pour mettre notre gamme ROCKET en conformité avec la norme 14592 issue de la DPC, nous avons respecté les étapes suivantes :

- Réalisation des tests de mesures (ITT) par un organisme notifié,
- Contrôle de production en usine pour garantir que les lots fabriqués respectent ces ITT et obtention des fiches de contrôle de tous les lots fabriqués (archivage pendant 10 ans).
- Rédaction des déclarations de conformité de tous les produits qui font l'objet d'un marquage CE
- Faire figurer un marquage CE conforme à la réglementation sur l'étiquette de nos produits
- Nous avons pris ainsi la décision de faire figurer tous les eurocodes sur l'étiquette de nos produits.

Le marquage CE est obligatoire pour tous les produits, fabriqués en Europe ou ailleurs, soumis à une ou plusieurs directives européennes et il autorise la vente du produits sur le marché européen. Il atteste que les produits respectent les exigences de sécurité, de santé publique et de protection des consommateurs.

